

Circulaire d'information Association Sportive 2020-2021

Le Bon Sauveur propose un certain nombre d'activités sportives périscolaires.

L'association sportive a plusieurs missions :

- Découvrir des activités sportives qui ne sont pas nécessairement pratiquées en EPS.
- Se spécialiser dans des activités sportives.
- Participer à des compétitions aussi bien en tant que sportif qu'en tant que juge ou arbitre.

Les activités proposées au Bon sauveur (sous réserve de modifications selon les effectifs) :

APSA	Horaires	Public	Enseignant et coordonnées mail	Tarifs
Gymnastique	Mercredi de 13h à 16h	Tous les élèves (filles et garçons)	prof.eps.perlerin@bs78.org prof.eps.creux@bs78.org prof.eps.verger@bs78.org	Les tarifs des cotisations annuelles sont fixés en fonction du nombre d'heures pratiquées. <ul style="list-style-type: none"> • 75€ pour une heure. • 85€ pour 1h30 ou 2h. • 95€ pour 2h30, 3h ou 3h30. • 110€ pour 4h et plus.
Badminton	Mardi de 12h à 13h	6 ^e – 5 ^e	prof.eps.leygnac@bs78.org	
	Lundi de 17h à 19h	4 ^e – 3 ^e – Lycée		
Tennis de table	Mardi de 17h à 18h	Tous les élèves	prof.eps.robin@bs78.org	
Escalade	Lundi de 12h à 13h	6 ^e – 5 ^e	prof.eps.serayet@bs78.org	
	Jeudi de 12h30 à 13h30	4 ^e – 3 ^e – Lycée	prof.eps.verger@bs78.org	
Basket-ball	Jeudi de 17h à 19h	Tous les élèves	prof.eps.robin@bs78.org	
Volley-ball	Mercredi de 13h à 15h	Tous les élèves	prof.eps.serayet@bs78.org	

TOUTES LES A.S. PRENDRONT LA SEMAINE DU 14 SEPTEMBRE 2020

Des compétitions sont prévues dans certaines activités et sont encadrées par le professeur chargé de l'enseignement. Ces compétitions ne concernent que quelques mercredis dans l'année.

IMPORTANT : Participer à l'AS, c'est s'engager !

La présence à toutes les séances est **obligatoire**. En cas d'absence exceptionnelle, les responsables de l'élève doivent obligatoirement en informer l'enseignant **par courriel au plus tard le jour même**. En cas d'absence de l'élève, les enseignants d'EPS sont déchargés de toute responsabilité si l'absence n'a pas été signalée.

La prise en charge des élèves par l'enseignant n'est effective qu'aux horaires de fonctionnement de l'activité concernée.

Au-delà de 3 absences injustifiées, le professeur se réserve le droit de ne plus accepter l'élève.

MODALITES D'INSCRIPTION :

!!! Attention !!! L'inscription se fait sur un formulaire en ligne , dont le lien est disponible sur le site du BS et ci-dessous. https://forms.gle/PPgfDQX17RbS1TJo9	<ul style="list-style-type: none"> • La fiche d'autorisation parentale imprimée, remplie et signée. • Le chèque de cotisation correspondant aux nombres d'heures pratiquées à l'ordre de l'ASBS. • Une photo d'identité. <p>Pour la gymnastique : un chèque de caution de 60 euros à l'ordre d'ASBS est à fournir en même temps que le dossier d'inscription pour le prêt du justaucorps.</p>
A compléter avant le 11 septembre 2020	A remettre la semaine du 14 septembre aux professeurs d'EPS lors de la première séance.